

## DÉCLARATION D'INTENTION

*« Personne ne peut être un spectateur muet devant l'intimidation et la violence. [...] Tous sont interpellés, l'ensemble de la communauté doit participer activement à la lutte collective menée contre l'intimidation et la violence à l'école. [...]*

*L'intérêt des jeunes a été au cœur de nos préoccupations durant le déroulement de nos travaux. Certains ont choisi de dénoncer l'intimidation plutôt que de l'ignorer. [...]*

*Ces jeunes ont porté quelque chose de grand et ils ont toute notre admiration. Il était de notre devoir de nous donner les outils nécessaires pour les protéger et les appuyer. Je suis fière que nous ayons réussi à rassembler tous les partenaires pour qu'ensemble, nous assumions notre responsabilité collective afin de faire une différence dans la vie des jeunes. »*

Extraits de l'allocution de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 13 juin 2012

**À la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école nous,**

**membres du CE,**

nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable et accueillant à tous les élèves et les adultes de notre école.

Notre école a la volonté de faire respecter les droits de tous, quelles que soient leurs différences, et d'offrir un climat qui favorise le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.

À notre école, nous croyons que tous devraient pouvoir évoluer dans le respect et en sécurité.

**enseignantes et enseignants,**

considérons que tous les membres d'un établissement scolaire ont les mêmes droits, dont celui d'évoluer en sécurité et d'être accepté dans son milieu d'appartenance. Nous partageons tous la responsabilité de veiller, par nos interventions, à la qualité de l'environnement humain. Promouvoir de saines relations et éliminer la violence est l'affaire de tous et de toutes.

### **élèves du préscolaire, primaire et secondaire,**

voulons nous sentir en sécurité dans notre école, nous y sentir bien à notre place.

Nous voulons affirmer notre droit d'être différents, peu importe à quoi nous ressemblons, peu importe nos difficultés, l'argent que nous possédons, qui nous aimons, d'où nous venons et en quoi nous croyons.

Nous voulons nous exprimer et être écoutés.

Nous voulons être considérés comme des êtres humains.

Nous comprenons que nous devons adopter un comportement respectueux envers tous et participer au maintien d'une école où nous serons bien et en sécurité.

### **personnel professionnel et de soutien des écoles,**

considérons que toutes les formes de violence et d'intimidation sont inacceptables à notre école. Nous nous devons d'adopter une position claire et de collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte incluant la mise en place des mesures de prévention et d'encadrement pour lutter contre ces problématiques.

### **parents,**

voulons réaffirmer notre rôle incontournable et essentiel dans l'éducation de nos enfants afin d'éviter que la responsabilité d'intervenir sur les comportements d'intimidation et de violence repose uniquement sur les épaules de l'école, notamment lorsque ces comportements surviennent en dehors du cadre scolaire. Nous prendrons des engagements si notre enfant est l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence en vue d'empêcher la répétition de cet acte.

Nous nous attendons à ce que la violence et l'intimidation ne soient acceptées ni dans l'école, ni sur les terrains de l'école, ni dans les autobus scolaires, ni au moyen d'un système électronique. Les actes d'agression, peu importe où ils surviennent, ont des conséquences graves sur le climat scolaire, les relations interpersonnelles ainsi que sur la santé physique et psychologique des personnes qui les subissent.

### **membres de la direction,**

nous engageons à fournir, à notre école, un environnement sécuritaire, agréable et accueillant à tous les élèves et les adultes.

Chacun et chacune ont le droit d'être protégés et ont le devoir de protéger les autres. Défendre ses droits et ceux des autres, dénoncer une injustice et venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent (ex. : intimidation, menaces de violence et port d'arme), les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Notre école encourage la dénonciation de tout incident. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit le déclarer sans avoir à craindre des conséquences ou des représailles.

**En appui à toutes ces affirmations, nous, le conseil des commissaires et la Direction générale, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries,**

nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable et accueillant à tous les élèves et les adultes. Toutes formes de violence et d'intimidation, incluant celles faites au moyen d'un système électronique, sont inacceptables et ne seront pas tolérées dans notre organisation ainsi que dans le transport scolaire. Défendre ses droits et ceux des autres, dénoncer une injustice et venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Une situation de violence ou d'intimidation sera toujours prise au sérieux et des moyens, qui incluent des sanctions disciplinaires avec mesures de remédiations prévues aux plans de lutte locaux, seront mis en place pour y mettre fin rapidement.